



**CHANTEAU N° 09/2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 11 avril 2023

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants : 13**

**Présents :** BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, DANTHU François, PERDOUX Marc,

**Membres excusés :** TAVARES MARQUES Charlène (donne procuration à Madame Vanina GAILLOT), VUOTTO-MOAN Julie (donne procuration à Madame Stéphanie DUCLOUX), BONNEAUD Eliane (donne procuration à Madame Christel BOTELLO)

**Membre non excusé :** DUMERY Ghislain

**Secrétaire de séance :** PERDOUX Marc

## Délibération

### DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DU F.A.C.C

#### (Fonds d'Accompagnement Culturel des Communes versé par le Département du Loiret)

Madame le Maire expose à l'assemblée que la commune et l'association Chanteau Culture Animation (A.C.C.A.) co-organisatrice, proposeront 3 spectacles dans la salle Pierre Quivaux :

#### Spectacle Tout Public

- Dimanche 14 mai 2023 à 14 h en extérieur et replis si besoin sur la salle Pierre Quivaux
- Compagnie Wonderkaline
- Spectacle : Clairière en fête
- Cachet : 1 090 € (TVA incluse 5.5 %)
- Subvention à 60 % soit 650 € reste à charge **440 €**

### Spectacle Jeune Public

- Dimanche 19 novembre 2023 - 16h salle Pierre Quivaux
- Compagnie: Allo Maman Bobo
- spectacle : "Les carottes sont crues" ( p.149 du catalogue)
- Cachet : 1 003,90 € (TVA incluse 5.5%)
- Tarif d'entrée : 5 €
- subventionné à 60 % soit 620,34€ reste à charge **383,56 €**

### Spectacle Soirée Cabaret

- Samedi 27 janvier 2024 - 20h30 salle Pierre Quivaux
- Compagnie : Les Fous de Bassan
- spectacle : "Mouettes et Chansons" ( p.157 du catalogue)
- Cachet : 2 215,50 € (TVA incluse 5.5%)
- Tarif d'entrée 14€
- subventionné à 60 % soit 1 329,30 € reste à charge **886,20 €**

Madame le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel des Communes (F.A.C.C.).

La subvention escomptée serait de l'ordre de 1 709,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les demandes de subventions au titre du F.A.C.C. du Département du Loiret pour les spectacles mentionnés ci-dessus.

  
**Madame le Maire,**  
**Christel BOTELLO**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte publié le :  
Transmis au représentant de l'Etat le :